

Soutien des programmes de développement des compétences des salariés visant la sécurisation de leurs parcours et l'adaptation de leurs qualifications, prioritairement dans des secteurs professionnels confrontés à des mutations d'ordre économique, technologique ou social. Il s'agit de réduire les risques résultant d'une qualification inadaptée des salariés à l'évolution des techniques et des structures des entreprises, en les préparant à un changement d'activité dans le cadre de leur entreprise ou en dehors.

❖ **Vous êtes :**

Opérateurs de compétences (OPCO); syndicats professionnels; groupements d'entreprises; chambres consulaires; structures de gouvernance de pôles de compétitivité; entreprise avec projet d'importance régionale

❖ **Vous voulez :**

Favoriser la montée en compétences des publics fragiles ou fragilisés dans leur emploi :

- dans des secteurs professionnels ou des interprofessions,
- dans des secteurs émergents ou en mutation significative,
- dans des TPE/PME.

❖ **Projets éligibles :**

- Etudes, diagnostics afin d'analyser les besoins en compétences des entreprises concernées par les mutations (cette étape ne pourra être éligible au financement que si elle débouche sur un plan d'action) ;
- Ingénierie de formation afin de proposer des parcours répondant à ces besoins, tout en prenant en compte les contraintes de certains publics (exemple : personnes en situation de handicap) ;
- Actions de formation (parcours pédagogique permettant d'atteindre un objectif professionnel).

Sont exclues d'un financement régional, les formations « obligatoires » telles que définies dans le code du travail (sécurité, habilitations, sauvetage secourisme...).

❖ **Dépenses éligibles :**

- coûts pédagogiques des formations ;
- prestations de conseil et de diagnostic ;
- actions d'ingénierie de formation ;
- mesures d'accompagnement (communication sur les programmes de formation).

❖ **Entreprises éligibles**

Entreprises implantées en Bourgogne-Franche-Comté, prioritairement les PME/ définition communautaire.

❖ **Publics éligibles :**

Salariés (conditions non cumulatives) :

- sans qualification ou avec un niveau de qualification inférieur ou égal au niveau 3 ;
- avec des qualifications inadaptées à l'évolution des métiers de leur entreprise ;
- présentant une fragilité vis-à-vis de leur emploi (publics en deuxième partie de carrière, en situation de handicap, en contrats précaires, etc.).

❖ **Modalités d'octroi de l'aide régionale :**

Il est impératif de déposer un dossier de demande sur la plateforme dématérialisée de la Région, au sein du dispositif adéquat, accessible depuis l'adresse suivante :

https://www.bourgognefranche-comte.fr/guide-des-aides?field_domaine_target_id=70&field_vous_etes_target_id=87&field_types_value=All&=Ok

❖ **Contacts :**

Région Bourgogne-Franche-Comté - Service développement et Sécurisation des parcours professionnels :

- Mélanie Garrigues (Tél : 03.63.64.20.73 - mail : melanie.garrigues@bourgognefranche-comte.fr)
- Marie-Thérèse Vié (Tél : 03.81.61.64.25 - mail : marietherese.vie@bourgognefranche-comte.fr)
- Lucy Dos Reis (Tél : 03.81.61.64.38 – mail : lucy.dosreis@bourgognefranche-comte.fr)